

**Comment le journal algérien El Watan présente le drame des "disparus
et réaction de Amnesty International**

Lettre de Amnesty International

El Watan, 5 août 1998

AFFAIRE DES DISPARUS/ L'ONDH répond au panel

L'Observatoire national des droits de l'homme (ONDH) a répondu lundi aux interrogations des membres de la délégation onusienne à propos de la liste des 240 cas de disparition présentée par certains avocats du parti dissous.

L'ONDH a apporté dans ses lettres les réponses à plusieurs cas portés sur la liste. Cette dernière comporte en fait 239 noms suivis des adresses, des lieux de disparition et des supposés auteurs de celle-ci. L'Observatoire a identifié 157 cas, parmi lesquels 120 disposent déjà d'un dossier de recherche auprès de l'ONDH, et des plaintes à leur sujet ont été déposées par leurs familles. La liste comporte par ailleurs des informations du genre «17 citoyens enlevés par un groupe armé non identifié ont disparu de Ras El Oued à Bordj Bou Arreridj, le 12 juillet 1994 (...), 76 jeunes ont été enlevés dont 53 à Relizane par des individus armés non identifiés». Dans la réponse de l'ONDH, il est clairement expliqué que pour l'affaire des Ras El Oued, et après investigation, il s'est avéré que «des citoyens ont découvert 15 corps portant des impacts de balles jetés dans une forêt. Les services de sécurité ont ouvert une enquête et interrogé les familles des victimes. Une information judiciaire a été ouverte et une commission rogatoire a été constituée. Un rapport a été envoyé au groupe de travail des exécutions sommaires de Genève, qui a pris acte, puisque la justice suit son cours». Par ailleurs, l'ONDH a ajouté dans sa réponse que 12 autres cas portés sur la liste sont recherchés par la justice pour leur implication dans des affaires liées au terrorisme. Parmi ces derniers, deux ont fait l'objet d'une condamnation à perpétuité par contumace. L'ONDH a également joint à sa réponse les statistiques des requêtes qu'il reçoit depuis sa création, il y a près de trois ans. Fait à relever, le nombre des lettres des citoyens a connu une sensible hausse ces dernières années et les cas de violation des droits de l'homme, d'atteinte et de disparition concernent essentiellement les années 1994 et 1995, caractérisées par une anarchie totale et une déliquescence des institutions de l'Etat au point où tous les services, même ceux non impliqués directement dans la gestion de la sécurité, se sont mis à mener la lutte antiterroriste. Parallèlement à cette situation, les groupes armés, avec leurs réseaux de soutien, infiltrés au sein même des institutions chargées de la sécurité, ont procédé à des enlèvements au nom des forces de sécurité et parfois avec leurs tenues, puis exécuté les victimes, laissant croire les témoins oculaires à une descente policière ou militaire et créer ainsi la suspicion au sein de la population. C'est tous ces paramètres qu'il fallait prendre en compte pour expliquer la situation des droits de l'homme en Algérie. Un sujet qui a pris deux heures de temps aux membres de la délégation onusienne lorsqu'elle a rencontré M. Rezzag Bara. Ce dernier a affirmé que les discussions ont été très franches et claires. «L'Américain, par exemple, était surpris d'apprendre que l'ONDH n'a pas les prérogatives d'injonction mais tout simplement d'alerte.» Abordant les questions des droits de l'homme, le responsable de l'Observatoire a affirmé que l'amélioration progressive de la situation sécuritaire, par l'élimination du danger potentiel qui menaçait les fondements même de l'Etat, ne s'est pas faite malheureusement sans bavures qui aujourd'hui sont pour leur plupart prises en charge par les institutions judiciaires. «Il faut reconnaître que c'est maintenant que les familles viennent déposer plainte pour les cas de violation qui ont eu lieu durant les années 1994-95, parce que la situation s'y prête et le terrorisme ne fait plus peur.» Ce qui explique, selon Me Rezzag Bara, l'augmentation des requêtes ces derniers temps. D'après le premier responsable de l'ONDH, les membres de la délégation ont été surpris de constater que les prisonniers, par exemple, se plaignaient beaucoup plus de leur dossier au niveau de la justice que des conditions de leur détention, d'autant que Serkadji a été présenté par certaines ONG comme étant un centre de torture. Cette déclaration rejoint en fait celle faite par un proche du panel, selon laquelle la délégation s'attendait à voir une prison comme celles décrites dans le film *Midwest Express*. Me Rezzag Bara a longuement parlé des mécanismes judiciaires et institutionnels mis à la disposition du citoyen dans le cadre de la prévention contre les atteintes aux droits de l'homme et qui n'existent pas ailleurs dans les pays du tiers monde. En tout, deux heures de discussions qui ont pu éclairer la délégation sur certains côtés de la crise algérienne. Au mois de juin, Me Rezzag Bara a déclaré que ni Me Ali Yahia Abdenour ni M. Bouchachi n'ont déposé de plaintes auprès de la justice pour les cas de disparus qu'ils ont présentés à la délégation onusienne, alors que leur liste a fait le tour du monde.

Salima Tlemçani

Al Watan 05. 08.1998